



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Aujourd'hui, mardi vingt-deux septembre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Sousceyrac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. André ROUSSILHES, Maire.

Présents : ASFAUX David (arrivé à 20h54) - BIAUDIS Amandine - BORIES Pascal - BOY Marie-Laure - FOUILLAC Michel - GALOPPIN Véronique - ISSERTES Aurélien - LECOQ Céline - MAS Pierre - MAZET Éric - ROISIN Patrick - ROUDERGUES Ophélie - ROUSSILHES André - THEIL Carole - VISTOUR Didier.

Absent(s) excusé(s) : BLAZY Christian.

Absent(s) représenté(s) : DRUART Émilie (pouvoir à ROISIN Patrick) - VERSTRAETEN Évelyne (pouvoir à BIAUDIS Amandine) - VIEILLY Aurélie (pouvoir à GALOPPIN Véronique).

Absent(s) : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 34.

Présents : 14	Excusé(s) : 2	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 3
----------------------	----------------------	----------------------	---------------------------

Secrétaire de séance : Véronique GALOPPIN

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance ;

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 ;
2. **Affaires générales** :
 - 2.1. Approbation du RPQS 2025 de l'eau potable de Comiac et de Lamativie ;
 - 2.2. Transfert des résultats du budget Assainissement au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala ;
 - 2.3. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal ;
 - 2.4. Création d'un groupe de travail pour la location des salles des fêtes ;
 - 2.5. Maison France Services - Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'A.S.L. ;
 - 2.6. Fixation du tarif de location de la grange de Lacam d'Ourcet ;
 - 2.7. Fixation du tarif de location du logement de la maison DAVAL à Comiac ;
 - 2.8. Cabinet CANUTS - Proposition d'accompagnement (fiscalité de l'énergie) pour les budgets de l'eau et de l'assainissement ;
 - 2.9. Comiac - Pont de Candes – Convention d'occupation du domaine public avec EDF ;
 - 2.10. Travaux de voirie – fonds de concours pour Cauvaldor ;
3. **Développement territorial** :
 - 3.1. Église de Calviac – Modification du plan de financement des travaux de restauration du mobilier ;
 - 3.2. Logement à l'ancienne école de Pontverny – Demande de fonds de concours Cauvaldor ;
4. **Finances** :
 - 4.1. Instauration de la TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation) ;
 - 4.2. Demandes de subvention ;
 - 4.3. ONF - Mandat de facturation ;
 - 4.4. Motion de censure contre la fermeture de la trésorerie de Saint-Céré ;
 - 4.5. AMF – fonds de soutien aux communes sinistrées par les incendies ;
 - 4.6. Décisions modificatives ;
5. Compte rendu du travail des commissions ;
6. Questions diverses.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Délibération n°116 - ordre 01 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité, Mme Véronique GALOPPIN, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2026 :

Délibération n°117 - ordre 02 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité.

2° AFFAIRES GÉNÉRALES :

2.1. APPROBATION DES RPQS EAU POTABLE 2025 DE COMIAC ET DE LAMATIVIE :

Délibération n°118 - ordre 03 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité.

2.2. TRANSFERT DES RÉSULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA :

Délibération n°119 - ordre 04 du 22/09/2026

Arrivée de M. David ASFAUX à 20h54

Présents : 15	Excusé(s) : 1	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 3
----------------------	----------------------	----------------------	---------------------------

Approuvée à l'unanimité pour un excédent de fonctionnement de 47 127,45 € et un déficit d'investissement de 19 353,20 €. L'intégralité de ces résultats seront transférés au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala (SMLS).

2.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Délibération n°120 - ordre 05 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité.

2.4. CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL LOCATION DES SALLES DES FÊTES :

Délibération n°121 - ordre 06 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité.

Pour la gestion de la salle des fêtes de Sousecyrac :

Mme Amandine BIAUDIS – Messieurs Pascal BORIES – Michel FOUILLAC – Aurélien ISSERTES – Pierre MAS.

Pour celle de Calviac : Mesdames Marie-Laure BOY et Ophélie ROUDERGUES – Mme Éric MAZET.

Pour celle de Comiac : M. Patrick ROISIN.

Pour celle de Lacam d'Ourcet : Mesdames Véronique GALOPPIN et Évelyne VERSTRAETEN.

Pour celle de Lamativie : Mme Carole THEIL.

2.5. MAISON FRANCE SERVICES - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'A.S.L. :

Délibération n°122 - ordre 07 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer cette convention.

L'Association Ségala Limargue prendra à sa charge les fluides nécessaires au bon fonctionnement des locaux.

2.6. FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA GRANGE DE LACAM D'OURCET :

Délibération n°123 - ordre 08 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour louer cette grange pour la somme de 50 €/mois à la locataire du logement du rdc de l'ancien presbytère. Cette bâtisse abrite la chaudière et la cuve à fioul qui alimentent son logement.

2.7. FIXATION DU TARIF DE LOCATION DU LOGEMENT DE LA MAISON DAVAL À COMIAC :

Délibération n°124 - ordre 09 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 490 €/mois.

Cette maison de village est un T4 de 106 m². Elle possède une terrasse, une cave, un appentis et une portion de terrain à l'arrière.

2.8. CABINET CANUTS ASSOCIÉS - PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT SUR LA FISCALITÉ DE L'ÉNERGIE :

Délibération n°125 - ordre 10 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour la convention avec le cabinet CANUTS qui réalisera un audit afin de valider l'éligibilité à un taux réduit de la fiscalité de l'énergie ainsi que l'identification du gain pour les points de livraison concernés, qui seraient :

La station de traitement de l'eau de Comiac ;

La station de refoulement du pôle séniors de Sousceyrac ;

La micro station d'assainissement de Comiac.

Au résultat de l'analyse, et moyennant une participation à hauteur de 20 % HT des économies perçues, ce cabinet se chargera de la demande de remboursement auprès du service des impôts.

2.9. COMIAC – PONT DE CANDES – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC EDF :

Délibération n°126 - ordre 11 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour demander cette convention qui donnerait, à la commune, la possibilité de faire des travaux. Le pont appartient actuellement à EDF. Il serait peut-être possible qu'ils puissent nous aider financièrement pour ces travaux.

2.10. TRAVAUX DE VOIRIE – FONDS DE CONCOURS POUR CAUVALDOR :

Délibération n°127 - ordre 12 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour verser la somme de 4 400 € HT à Cauvaldor pour la réfection du réseau de collecte des eaux pluviales (à Lalandiech et au Mas Del Bos à Sousceyrac) qui reste une compétence communale.

3- DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

3.1. ÉGLISE DE CALVIAC – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX :

Délibération n°128 - ordre 13 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité car le total HT des factures est inférieur au devis initial ; soit 12 661 € au lieu de 15 191 €.

3.2. LOGEMENT À L'ANCIENNE ÉCOLE DE PONTVERNY – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR :

Délibération n°129 - ordre 14 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité. Il est possible de solliciter le fonds de concours de Cauvaldor à hauteur de 50 % de la dépense dans la limite de 50 000 €.

4- RESSOURCES HUMAINES :

4.1. INSTAURATION DE LA TVLH (TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION) :

Délibération n°130 - ordre 15 du 22/09/2026

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'instaurer cette taxe.

Toutefois, Cauvaldor a délibéré favorable pour cette instauration au niveau communautaire. Ils percevront donc cette recette pour l'année 2027.

4.2. DEMANDES DE SUBVENTION :

Délibération n°131 - ordre 16 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité des votants (M. Pierre MAS s'abstient) pour la somme de 200 € pour le syndicat des jeunes agriculteurs du Lot

Approuvée à l'unanimité des votants (Mme Carole THEIL s'abstient) pour la somme de 2 200 € pour l'aide exceptionnelle au Club de tennis de Sousceyrac pour les travaux d'éclairage des courts.

4.3. O.N.F. – MANDAT DE FACTURATION :

Délibération n°132 - ordre 17 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour mandater l'O.N.F. (Office National des Forêts) à la facturation électronique pour la vente de bois dans la forêt communale. Ce service sera gratuit.

4.4. MOTION DE CENSURE CONTRE LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE SAINT-CÉRÉ :

Délibération n°133 - ordre 18 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité.

4.5. AMF – FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES :

Délibération n°134 - ordre 19 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité pour verser la somme de 1 361 € (représentant 1€ par habitant) au fonds de soutien de l'AMF (Association des Maires de France) ouvert de façon pérenne pour les communes sinistrées.

4.6. DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Délibérations n°135 à 137 - ordre 20 à 22 du 22/09/2026

Approuvée à l'unanimité des votants (Mesdames Véronique GALOPPIN, Ophélie ROUDERGUES et Carole THEIL s'abstiennent) pour les crédits manquants à hauteur de 5 000 € pour l'achat de la maison Village et 1060 € pour du mobilier administratif.

Approuvée à l'unanimité pour le transfert de crédits de compte à compte pour les redevances de l'agence de l'eau sur le budget du service de l'eau.

Approuvée à l'unanimité pour les écritures budgétaires pour le transfert du résultat financier du budget de l'assainissement suite au transfert de la compétence au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

S'en suit l'examen des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 06.

Les délibérations du Conseil Municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie.

A Sousceyrac-en-Quercy, le 25 septembre 2026

Le Maire

André ROUSSILHES

